



Bruxelles, le 17 novembre 2015
(OR. fr)

14098/15

COAFR 334
CFSP/PESC 757
CSDP/PSDC 615
COHAFA 109
COHOM 111
POLMIL 101

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 17 novembre 2015

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 13798/15 COAFR 322 CFSP/PESC 728 CSDP/PSDC 591 COHAFA 101
COHOM 106 POLMIL 96

Objet: Conclusions du Conseil sur la République Centrafricaine
- Conclusions du Conseil (17 novembre 2015)

Les délégations trouveront en annexe les Conclusions du Conseil sur la République Centrafricaine, adoptées lors de la 3426^e session du Conseil le 17 novembre 2015.

Conclusions du Conseil sur la République Centrafricaine

1. L'Union Européenne (UE) reste déterminée à accompagner la Transition en République Centrafricaine (RCA) vers sa conclusion avec la tenue d'élections crédibles et transparentes. L'UE condamne les violences et les tentatives de déstabilisation récentes qui visent à compromettre le retour à l'ordre constitutionnel et à raviver la haine communautaire. Il ne doit y avoir aucune tolérance pour les parties qui refusent de se conformer à l'accord de désarmement signé le 10 mai 2015, à l'accord de cessation des hostilités et de la violence signé le 23 juillet 2014 à Brazzaville, ainsi qu'aux engagements des groupes politico-militaires participant au Forum de Bangui pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants signés le 5 mai 2015. Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer la protection de la population civile et de poursuivre sans tarder les efforts en matière de lutte contre l'impunité. La mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Forum de Bangui demeure cruciale afin d'assurer la sécurité, la paix, la justice et la réconciliation nationale.
2. L'UE se réjouit de l'annonce le 9 novembre d'un chronogramme électoral ainsi que les convocations du 10 novembre 2015 du corps électoral pour le référendum et les élections présidentielles et législatives par les autorités de la Transition. Le taux élevé d'enregistrement des électeurs en RCA témoigne de la volonté de la population d'aller aux élections. Il importe maintenant de mobiliser tous les efforts internes et externes pour organiser avant la fin de l'année 2015 le référendum constitutionnel et le premier tour des élections présidentielles et législatives. Il est notamment important de permettre dans toute la mesure du possible aux citoyens centrafricains réfugiés dans les pays voisins de s'enregistrer. Il est également important de poursuivre les efforts pour la publication rapide d'une liste électorale définitive, crédible et inclusive afin de renforcer la cohésion nationale de la RCA. Les efforts engagés par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les pays de la région impliqués pour permettre le vote des réfugiés centrafricains sont à cet égard à saluer.

3. L'UE invite le Médiateur international, le Président de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et les pays de la sous-région à apporter leur plein soutien au nouveau chronogramme électoral approuvé par toutes les parties prenantes centrafricaines et à endosser, dans les meilleurs délais, l'extension technique de la période de transition pour l'ajuster au nouveau chronogramme. L'UE continue d'étudier les conditions nécessaires à l'envoi d'experts électoraux lors des prochains scrutins en RCA dans la continuité des efforts déjà engagés, dans un environnement sécuritaire adéquat grâce à l'appui des forces internationales. Par ailleurs, l'UE, qui fournit la contribution la plus importante au financement du processus électoral, se félicite des promesses de contribution exprimées par différents États et encourage la communauté internationale à honorer ses engagements rapidement.
4. L'UE salue l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et l'appui de l'opération Sangaris qui restent indispensables pour assurer un environnement sécurisé, notamment lors des élections, afin de permettre à toute la population d'y participer. Au-delà des élections, l'action de la MINUSCA pour soutenir une stabilisation durable de la RCA et la réforme du secteur de la sécurité (RSS) est essentielle, y compris à travers la progression du processus de DDR, et doit se faire en lien avec la communauté internationale.
5. Pour assurer une stabilisation durable du pays, les autorités de Transition doivent poursuivre leurs efforts en matière de lutte contre l'impunité, avec l'appui de la MINUSCA et de la communauté internationale. La justice transitionnelle, ainsi que la reconstruction de la chaîne pénale et pénitentiaire, sont essentielles pour parvenir à mettre fin aux violations des droits de l'Homme, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre. Dans ce contexte, l'UE appelle toutes les parties à faire tout effort afin de prévenir de tels actes de violence et réitère l'importance du respect du droit international des droits de l'Homme.

6. Dans ce contexte sécuritaire et politique difficile, le Conseil salue le travail de la mission EUMAM dans son soutien à la restructuration des forces armées centrafricaines. Le récent lancement de formations non-opérationnelles est une nouvelle étape dans l'appui à la restructuration des Forces Armées Centrafricaines (FACA), dont le Conseil se félicite. Dans ce prolongement, le Conseil estime qu'il est nécessaire d'approfondir l'appui aux FACA et de répondre aux besoins centrafricains, en appui des Nations Unies qui sont mandatées par le Conseil de Sécurité pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité en RCA. C'est dans ce contexte que le Conseil invite la Haute Représentante à entamer un travail de planification en vue de la présentation d'un concept de gestion de crise début 2016, décrivant un processus d'évolution de EUMAM vers une mission de conseil stratégique et de formations opérationnelles, lancée après l'installation des autorités démocratiquement élues et en temps utile avant la fin du mandat d'EUMAM. Ce en coordination avec les Nations Unies et en cohérence avec le processus en cours de réforme du secteur de la sécurité en République Centrafricaine. Cependant, le Conseil souligne l'importance d'un travail intensif de la mission EUMAM RCA avec la MINUSCA et les autorités centrafricaines face aux actes de violence de fin Septembre.

7. Dans le cadre de son approche globale, l'UE, qui jusqu'à présent a apporté un appui de l'ordre de 238 millions Euros pour soutenir les actions principales du gouvernement de Transition, réitère son engagement en faveur du renforcement de la résilience de la population centrafricaine grâce aux actions financées par le Fonds fiduciaire Békou. Elle appelle d'autres partenaires à rejoindre ces efforts, notamment en appui au budget national, afin d'accroître la capacité du secteur public à fournir les services essentiels à sa population, entre autres la santé et l'éducation, et d'assurer la pérennité de l'Etat. L'UE poursuit le dialogue avec les autorités centrafricaines en vue d'une amélioration de la gestion des finances publiques.

8. L'UE continue son effort humanitaire en faveur de tous ceux qui souffrent des conséquences de la crise, tant à l'intérieur de la RCA que dans les pays voisins. Elle rend hommage aux organisations humanitaires et de développement pour le travail accompli dans des conditions de sécurité difficiles, comme les derniers événements à Bangui l'ont montré. L'UE appelle le gouvernement centrafricain et les forces internationales présentes à poursuivre leurs efforts de sécurisation du personnel de ces organisations afin de faciliter leur redéploiement rapide. Il est en effet crucial de garantir aux organisations humanitaires et de développement présentes en RCA un accès sans entrave et en toute sécurité aux populations dans le besoin. L'UE appelle les parties au conflit à arrêter et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les groupes armés et à poursuivre l'identification, la libération et la réintégration de ces enfants dans la vie civile. L'UE réitère l'importance du respect des obligations en matière de Droit International Humanitaire.
